

PRÉFET DU NORD

REÇU LE

04 AVR. 2016

Direction départementale
des territoires et de la mer

RUMILLY-LE-VIEUX

Service sécurité risques et crises

Lille, le

28 MARS 2016

Le Directeur

à

Destinataires in fine

Nos réf. : CL/2016-137

Vos réf. : /

Affaire suivie par : Claudie Laridan

claudie.laridan@nord.gouv.fr

Tél. : 03 28 03 85 34 – Fax : 03 28 03 85 12

Courriel : ddtm-ssrc@nord.gouv.fr

Objet : Information des Acquéreurs et des Locataires (IAL) de biens immobiliers sur les risques naturels, technologiques et miniers.

PJ : 5 (arrêté général + liste des communes - arrêté communal + fiche d'état des risques - certificat d'affichage).

Madame, Monsieur le Maire,

Mes services ont procédé à la mise à jour des arrêtés préfectoraux relatifs à l'obligation d'Information des Acquéreurs et des Locataires de biens immobiliers.

Cette mise à jour a été induite par la prise de plusieurs arrêtés repris ci-après :

- les arrêtés préfectoraux du 25 août 2015 de dé-prescription de plusieurs plans de prévention des risques naturels pris dans les années 2000 à 2002,
- l'arrêté préfectoral du 02 octobre 2015 approuvant l'élaboration d'un plan de prévention des risques d'inondation de la vallée de la Marque,
- l'arrêté inter-préfectoral du 17 décembre 2015 portant prescription d'un plan de prévention des risques littoraux sur les communes de Gravelines, Oye-Plage et Grand-Fort-Philippe,
- l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2015 portant approbation du plan de prévention des risques technologiques de la zone industrialo-portuaire (ZIP) située sur le territoire des communes de Dunkerque, Fort-Mardyck, Grande-Synthe, Loon-Plage, Mardyck et Saint-Pol-sur-Mer,
- les arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle intervenus depuis le 21 avril 2015.

Je vous notifie ci-joint copie des arrêtés suivants :

- l'arrêté préfectoral du 21 mars 2016 fixant la liste des communes du département du Nord concernées par l'obligation d'Information des Acquéreurs et des Locataires (IAL) des biens immobiliers sur les risques naturels, technologiques et miniers, et déclinant la nature des risques et l'état des procédures,

- L'arrêté du 21 mars 2016 relatif à l'état des risques naturels, technologiques et miniers de biens immobiliers situés sur le territoire de votre commune, et le dossier d'information communal comprenant notamment la fiche synthétique.

Ces arrêtés abrogent les précédents arrêtés préfectoraux du 24 juillet 2015, notifiés par courrier du 4 septembre 2015.

Ces arrêtés du 21 mars 2016 doivent faire l'objet d'un affichage en mairie et être tenus à la disposition du public.

Votre commune étant concernée par l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires, je vous remercie de procéder à cet affichage pendant une durée de deux mois, puis, à l'issue de l'affichage, de me retourner le certificat d'affichage ci-joint dûment complété, daté et signé et revêtu du cachet de votre mairie.

Ces arrêtés seront publiés par mes soins au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Une mention de l'arrêté préfectoral du 21 mars 2016 fixant la liste des communes concernées par l'IAL et des modalités de sa consultation, sera en outre publiée par mes soins dans la Voix du Nord.

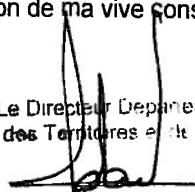
L'ensemble des documents est consultable sur le site des services départementaux de l'Etat à l'adresse suivante :

<http://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Prevention-des-risques-naturels-et-technologiques/L-information-preventive/IAL-Information-des-Acquereurs-et-des-Locataires>

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information que vous estimeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'expression de ma vive considération.

Le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer



Philippe LALART

Copie : Préfecture du Nord – SIRACED-PC
Sous-Préfecture d'Avesnes-sur-Helpe
Sous-Préfecture de Cambrai
Sous-Préfecture de Douai
Sous-Préfecture de Dunkerque
Sous-Préfecture de Lille
Sous-Préfecture de Valenciennes
DDTM Nord/Délégation Territoriale de l'Avesnois
DDTM Nord/Délégation Territoriale du Douaisis et du Cambrésis
DDTM Nord/Délégation Territoriale des Flandres
DDTM Nord/Délégation Territoriale de Lille
DDTM Nord/Délégation Territoriale du Valenciennois